

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination(pour les personnes morales):	Conseil départemental de la Haute-Marne-Direction des Infrastructures du Territoire
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° .01 Rue du commandant Hugueny.
Commune .Chaumont
Code postal .52905 CEDEX 9
Nature des activités : .Gestion et entretien du patrimoine routier départemental.....
.....
.....
Qualification :
.....
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Cinclus cinclus	Un individu Cincle plongeur a été observé dans un nid situé sur le pied droit d'une culée de l'ouvrage. L'observation a été faite lors de la réalisation du "diagnostic chauves-souris" avant travaux de réhabilitation de l'ouvrage courant 2022. L'ouvrage constitue un gîte potentiel pour cette espèce.
Cincle Plongeur	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .La finalité de la demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées intervient dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'ouvrage d'art en maçonnerie permettant à la RD 265 de franchir LA MARNE sur le territoire de la commune de VESAIGNES SUR MARNE.

Cet ouvrage a été victime de mauvais choix de réparation lors de la reconstruction d'après guerre. Ces mauvais choix ont entraîné des désordres qui mettent en cause sa stabilité. Le projet de réhabilitation de l'ouvrage consiste à réparer ces dégradations et pérenniser l'ouvrage pour allonger sa durée de vie.

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Altération Préciser : Le nid sera déplacé pendant les travaux et remis en place à la fin de la première phase des travaux.

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : .Le CD52 fait appel au CEN Champagne-Ardenne ayant une chargée de projets spécialiste des chauves-souris et un chargé d'opération de la LPO Champagne-Ardenne.

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : .Phase n°1 = 03/07/2023 au 24/11/2023 // Phase n°2 = 19/03/2024 au 26/04/2024.
ou la date : .

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ..Grand Est.....

Départements : ...Haute-Marne.....

Cantons : ..Nogent.....

Communes : ..Vesaignes sur Marne.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Un accompagnement par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne assisté par la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne se fera au démarrage des travaux et tout au long des travaux avec une participation à 3 réunions sur site (avant, pendant et après travaux). Il assurera également un suivi des aménagements compensatoires mis en oeuvre sur l'ouvrage. Un gîte artificiel conçu spécialement pour le cincle plongeur sera mis en place en complément de la repose du nid après la phase 1 des travaux. Il permettra de reconstituer des gîtes ou aire de repos de substitution pour les Cincles plongeur.

Suite sur papier libre

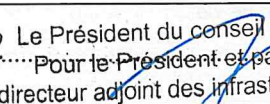
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi et un bilan de l'efficacité des mesures mises en place sera réalisé par le CEN Champagne-Ardenne assisté de la LPO Champagne-Ardenne au cours des années N+1, N+3 et N+10 suivant la réalisation des travaux sur l'ouvrage.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Chaumont le 8 AOÛT 2022
Votre signature  Le Président du conseil départemental, Pour le Président et par délégation, Le directeur adjoint des infrastructures du territoire.

Victor MESSAUD

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil départemental de la Haute-Marne/Direction des Infrastructures du Territoire

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 1..... Rue du Commandant Hugueny
 Commune CHAUMONT.....
 Code postal 52905 CEDEX 9

Nature des activités : Gestion et entretien du patrimoine routier départemental

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Cinclus cinclus Cincle plongeur	1	Un individu Cincle plongeur a été observé dans un nid situé sur le pied droit d'une culée de l'ouvrage. L'observation a été faite lors de la réalisation du "diagnostic chauves-souris" avant travaux de réhabilitation de l'ouvrage courant 2022.
B2		L'ouvrage constitue un gîte potentiel pour cette espèce.
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .Cf notice explicative.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Le nid sera déplacé pendant les travaux et remis en place à la fin de la première phase des travaux.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Le CD52 fait appel au CEN Champagne-Ardenne ayant une chargée de projets spécialiste des chauves-souris et un chargé d'opération de la LPO Champagne-Ardenne

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Phase n°1 = 03/07/2023 au 24/11/2023 // Phase n°2 = 19/03/2024 au 26/04/2024

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Haute-Marne

Cantons : Nogent

Communes : Vesaignes sur Marne

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf H. du CERFA 13614*01

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à CHAUMONT, le 8 AOÛT 2022

Président du conseil départemental,
 par délégué,
 Le directeur adjoint des infrastructures du territoire,

Victor MESSAUD